



Le Collectif Cistude est une association ayant pour objectifs la protection de l'environnement, la protection de la biodiversité et notamment de la faune et de la flore, la protection des habitats des espèces animales et végétales, la lutte contre les pollutions de l'air, de l'eau et des sols, la dépollution et la restauration respectueuse des équilibres écologiques des environnements naturels dégradés par l'anthropisation, la promotion et la mise en œuvre de comportements respectueux des équilibres écologiques et du vivant sauvage, et notamment l'agriculture biologique et les circuits courts de production-consommation, l'éducation à l'environnement.

Le collectif Cistude exerce son action sur les cinq départements de la région Provence-Alpes- Côte d'Azur.

Miramas, le 7 septembre 2025

Collectif
Cistude BP
60049
13142 MIRAMAS CEDEX
www.collectifcistude.org

M. Frank SANTOS
Maire de La Barben
1 place de Forbin
13330 LA
BARBEN

Objet : Contribution du collectif Cistude dans le cadre de la participation du public relative à l'aménagement d'un parking de 422 places pour le projet Rocher Mistral à La Barben.

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de la participation du public attendue suite à la présentation par la SAS Rocher Mistral de son projet de développement d'un parc à thème sur votre commune, nous vous faisons part de nos remarques.

1. Artificialisation des sols

La Loi Climat & Résilience recommande de diviser par 2 la consommation d'espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (NAF) entre 2021 et 2030. Or, pour la commune de La Barben, l'artificialisation cumulée de référence (consommation de NAF de 2011 à 2020) s'élève à 4,8 ha, soit une consommation annuelle moyenne de 0,4 ha. La Loi Climat & Résilience déclinée à l'échelle de La Barben définit donc un objectif de consommation d'espaces NAF de 2,4 ha pour la décennie 2021-2030, soit 0,2 ha par an¹.

Le projet de réaménagement du site du château de La Barben impacterait 9,1 ha dont un défrichement estimé à 4,85 ha. Ce projet excède donc largement l'objectif de consommation NAF pour la commune de La Barben.

2. Biodiversité

- Le projet est inclus dans la zone classée Natura 2000 « Garrigues de Lançon et Chaînes alentour ».

1 Ministère de la Transition écologique – Observatoire national de l'artificialisation - Diagnostic La Barben Sparte Beta

- Le projet entraînerait l'abattage de plus d'une centaine d'arbres.
- Une zone de 2,26 ha impactés par ce projet constitue un habitat favorable à la nidification du rolhier d'Europe.
- Sur le site prospèrent plusieurs colonies de chiroptères : murins à oreilles échancrées, murins cryptiques. Les effectifs de ces colonies se sont effondrés entre 2020 et 2022. Des caves qui étaient le lieu de leur accouplement ont été comblées. Le site est en effet ouvert au public depuis juillet 2021, sans étude d'impact et sans que la MRAE n'ait pu formuler un avis. Le projet aura encore un impact fort sur cette colonie, à la fois sonore et lumineux. L'impact sonore d'ailleurs ne pourra être évalué qu'une fois les spectacles mis en place ce qui est une aberration.
- Ce projet impactera aussi la zone toute proche de nidification du Grand-Duc d'Europe qui se trouve au niveau de la confluence de la Touloubre et du Lavaldenan.
- L'enjeu sera aussi très fort pour plusieurs rapaces : l'Aigle de Bonelli, le Circaète Jean-le-Blanc et le Faucon hobereau.
- Concernant les espèces végétales: 7 espèces patrimoniales sont répertoriées sur le site de référence SILENE dont 6 sont protégées.

3. Anthropisation d'un espace naturel remarquable

300 000 visiteurs annuels sont prévus, répartis sur 190 jours soit 1200 véhicules journaliers. Ils s'ajouteront aux 300 000 visiteurs annuels du parc animalier de la Barben tout proche. Cette augmentation de trafic routier sur la départementale D 572 va engendrer une augmentation des émissions de CO2 et un désagrément certain pour les riverains souhaitant circuler jusqu'à Saint-Cannat.

Conclusion

Le collectif Cistude s'oppose à ce projet de tourisme de masse qui aurait un impact irréversible sur la biodiversité présente sur ce site. La sobriété s'impose pour ce monument historique qu'est le château de La Barben.

En conséquence, le collectif Cistude émet un avis **très défavorable** quant à l'aménagement d'un parking de 422 places lié à ce projet.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le collectif Cistude
Christelle Milleville
Coprésidente